



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?PPCR-vers-la-creation-d-un-troisieme-grade-pour-les-ingenieurs>

PPCR : vers la création d'un troisième grade pour les ingénieurs

- PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations) -



Date de mise en ligne : mercredi 20 juillet 2016

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Lors du groupe de travail du 20 juillet 2016, la DGAFP a présenté une grille type pour les corps d'ingénieurs qui seront structurés, désormais, en 3 grades, comme le prévoit le protocole PPCR que l'UNSA-Fonction Publique a signé.

Dès 2017, un troisième grade sera, donc, créé. La revalorisation des grilles sur 4 ans permettra, à l'instar du corps des attachés, de rehausser les débuts de carrière et de porter l'indice du dernier échelon du second grade à l'indice brut 1015 (indice majoré 821).

Conformément aux dispositions du protocole "PPCR", un troisième grade à accès fonctionnel (GRAF) sera mis en place dès 2017. À terme, l'effectif de ce grade sera porté à 10% du corps. Il devrait comporter 5 échelons et un échelon exceptionnel pour un indice brut 850 au 1er échelon et une rémunération HEA pour le dernier échelon.

Parallèlement, les grilles de deux premiers grades seront revalorisées portant les débuts de carrière en 2019 à l'indice brut 444 au lieu de 379 aujourd'hui... soit + 41 points d'indice majoré (390). En 2020, un échelon sera ajouté au 2ème grade portant les perspective pour tous à 1015 (+38 points d'indice majoré).

À l'instar du corps des attachés, c'est sur cette base d'une carrière type d'ingénieur que seront organisés les corps d'ingénieurs dans les trois versants (FPE, FPH, FPT) tout en conservant leurs particularités actuelles.

L'UNSA Fonction Publique poursuivra son travail de suivi pour l'application du Protocole PPCR à tous les corps et les cadres d'emploi.